

# Persée

<http://www.persee.fr>

Comportements révolutionnaires en Morvan Central au milieu du XIXe siècle : structures foncières, sociales et mentales. Souvenirs de l'Ancien Régime et de la Révolution.

Marcel Vigreux

Vigreux Marcel, . Comportements révolutionnaires en Morvan Central au milieu du XIXe siècle : structures foncières, sociales et mentales. Souvenirs de l'Ancien Régime et de la Révolution.. In: Annales historiques de la Révolution française. N°274, 1988. Le Morvan révolutionnaire. Recherches sur les origines des traditions politiques en Morvan (XVIIIe et XIXe siècle). pp. 427-443.

[Voir l'article en ligne](#)

Des comportements révolutionnaires ont ressurgi sous diverses formes dans le Morvan central au milieu du XIXe siècle, en particulier sous la Seconde République. L'auteur en donne l'explication, tant par le changement de régime politique et par la conjoncture de crise affectant les secteurs agricole et surtout forestier. Mais le poids de structures foncières très inégalitaires, faisant dominer numériquement les petits et les pauvres, à la mentalité de farouche indépendance est aussi à invoquer pour comprendre ces phénomènes. On en évoque la nature : peurs, taxations des grains, conflits forestiers, actions antinobiliaries.

Mais il faut également faire appel aux nombreux souvenirs de la grande Révolution — 1789 et 1793 — conservés dans la mémoire collective des petites gens, ravivés et rappelés par les leaders villageois de 1848 à 1851. Cette révolution du XIXe siècle est en grande partie une répétition de celle de 1789, l'évolution des comportements populaires dans un sens révolutionnaire de plus en plus prononcé en témoigne.

## Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de

la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

## **COMPORTEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES EN MORVAN CENTRAL AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE :**

### **STRUCTURES FONCIÈRES, SOCIALES ET MENTALES, SOUVENIR DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA RÉVOLUTION**

En Morvan central (1), les phénomènes révolutionnaires se manifestent plus nettement qu'ailleurs au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. A la différence du Nord et du Sud de ce « pays », cette zone voit naître, entre 1840 et 1851, et de façon durable, des comportements de type révolutionnaire (2), qui sont allés, du reste, en s'accroissant sous la Seconde République, pour atteindre leur paroxysme en 1851.

Après une présentation, une esquisse de typologie et une étude rapide de l'évolution de ces comportements, je m'efforcerai d'expliquer ces phénomènes en allant dans deux directions principales : celle des structures foncières, agraires, sociales et mentales de ce « pays » ; celle du souvenir, latent et ressurgi, de l'Ancien Régime et de la Révolution.

\*  
\*\*

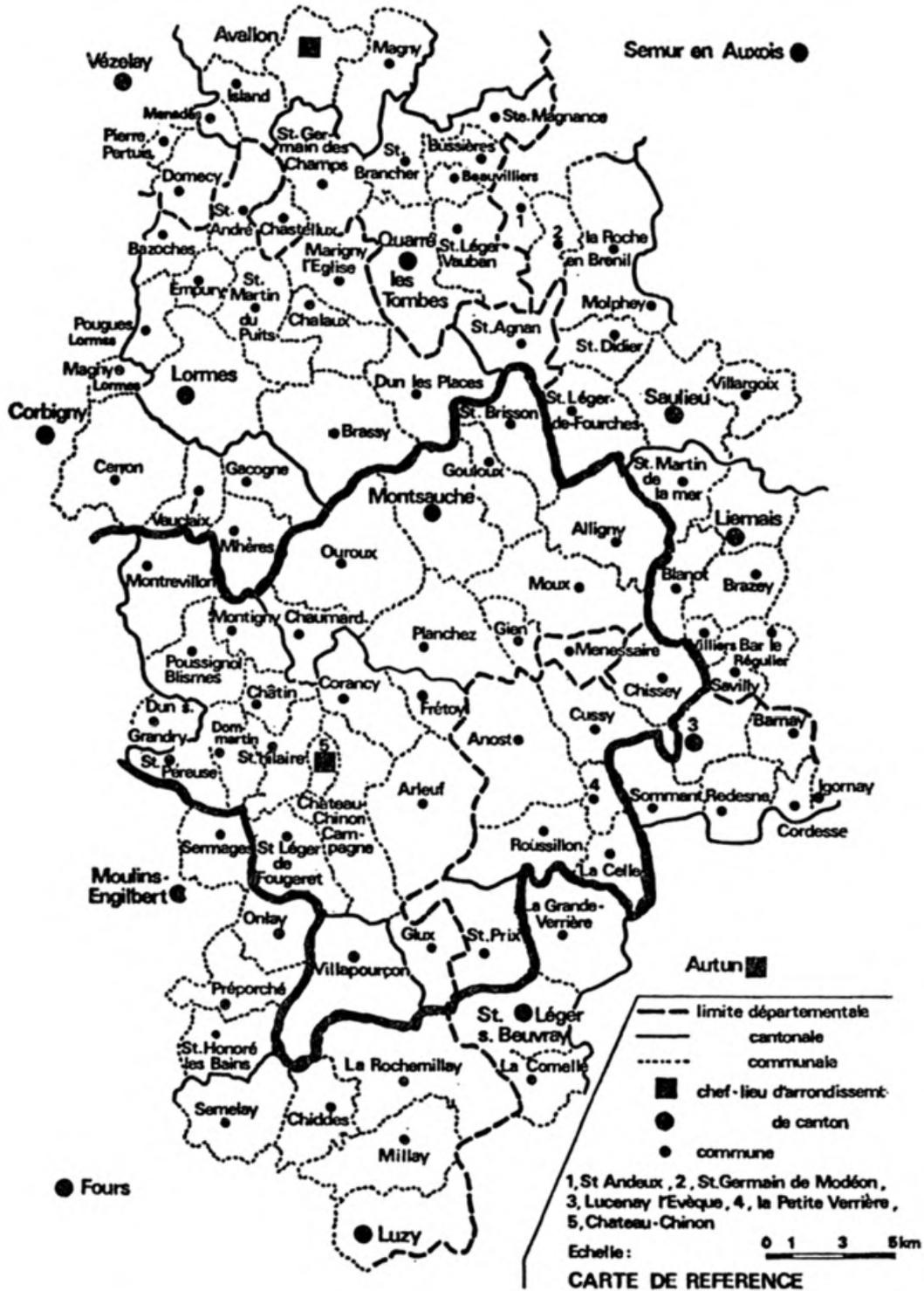
Entre 1840 et 1851, un constat s'impose : une assez grande densité de phénomènes révolutionnaires peut être relevée dans l'espace défini.

(1) L'appellation de « Morvan central » correspond mieux aux réalités que celle, plus restreinte, de Haut-Morvan, qui concerne presque uniquement le canton de Château-Chinon. Le « Morvan central » comprend l'ensemble des parties montagneuses de la Nièvre (cantons de Château-Chinon, de Montsauche et la grosse commune de Villapourçon dans le canton de Moulins-Engilbert) et de Saône-et-Loire (partie occidentale du canton de Lucenay-l'Évêque et partie septentrionale de celui de Saint-Léger-sous-Beuvray, en particulier la commune de Saint-Prix). Voir carte de référence.

(2) Les élections de 1848 et même celles de 1849 ne sont évidemment pas concernées par cette analyse.

CARTE I

LIMITE DU MORVAN CENTRAL



Quelques chiffres sont révélateurs. Sur ce petit territoire de 103 km<sup>2</sup>, environ quatre-vingt actions ou manifestations apparaissent en onze années seulement. On compte, en effet, deux ou trois révoltes paysannes contre les droits d'octroi et de place (3), une douzaine de peurs collectives recensées (4), une dizaine d'actions contre les convois de grains (5), plus de deux cents délits forestiers jugés par le Tribunal de Château-Chinon, dont trente-cinq troubles avec violences (6), une quinzaine de menaces ou de manifestations contre les châteaux, leurs propriétaires et leurs employés (7). Le Morvan central est bien un « pays révolutionnaire » au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est possible d'établir une typologie de ces actes, qu'on peut classer en fonction de leur périodicité et de leur durée, avant et pendant la Révolution de 1848.

Un premier groupe est celui des comportements épisodiques : il s'agit essentiellement des « peurs » qui ne sont pas sans rappeler celle de 1789. Ainsi dans l'été 1846, se développe une sorte de grande peur après la lettre, avec son cortège de bruits variés, de rumeurs sur l'apparition d'incendiaires, d'attroupements plus ou moins nombreux, de psychoses collectives. Mis à part le canton de Montsauche, le Morvan central est moins affecté par ce phénomène que le Morvan septentrional (4).

Des comportements à périodicité plus grande constituent un second groupe : ce sont ceux qui se produisent aux moments cruciaux pour les paysans. Ainsi, aux foires de fin d'hiver (février-mars 1846), le

(3) Archives départementales de la Nièvre (A. D. N.), série M, *Troubles divers, 1812-1849*. Rapports et correspondance de la Gendarmerie, du Sous-Préfet de Château-Chinon, du Préfet de la Nièvre (année 1846).

(4) V. B. Henry, *Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes, Auxerre, Gallot, 1876*, pp. 212-215.

J. F. BAUDIAU, *Le Morvan ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, Nevers, Faÿ, 1<sup>re</sup> édition, 1854, pp. 242 et suiv., A. D. N., dossier cité, année 1846.

(5) A. D. N., série M, Police Générale, Troubles dans la Nièvre, divers dossiers et correspondances.

*L'Eduen* (journal d'Autun), 31 janvier 1847.

Archives nationales, F 1 b II, Saône-et-Loire, 14 (rapport du Préfet du 8 février 1847).

(6) A. D. N., série M, Police Générale, Révolution de 1848.

A. D. N., série U, Tribunal de Château-Chinon, Événements de 1850-1851 : divers interrogatoires.

A. D. S. L., série U, Tribunal d'Autun, divers interrogatoires de 1851-1852.

A. D. N., série Z, Registre de correspondance du sous-préfet de Château-Chinon, 1848-1850.

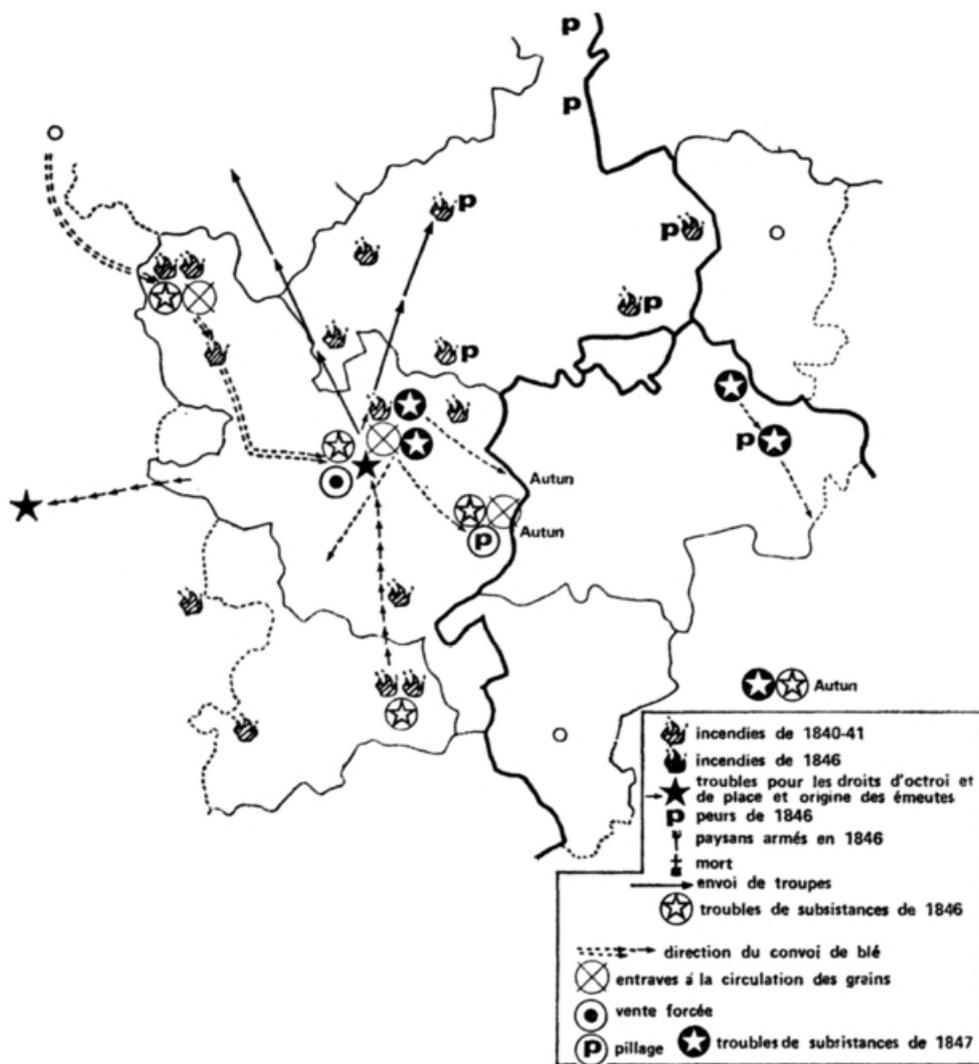
A. Dupin, Comice agricole de Lormes, *Le Journal de la Nièvre*, 16 septembre 1849.

Archives privées de la famille de Chambure : tableau des ventes de coupes depuis 1800 jusqu'en 1854.

H. MEGROT, *Petite histoire de la forêt nivernaise*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1972, p. 56.

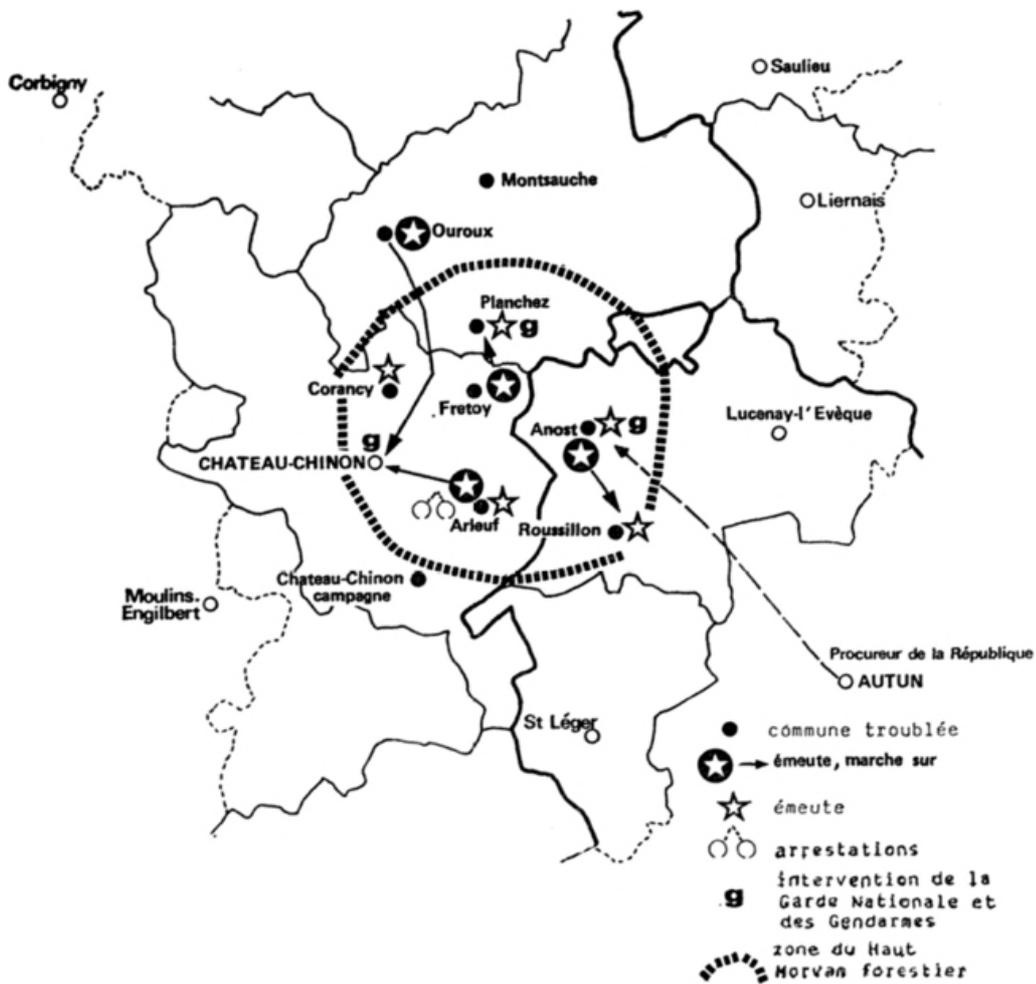
(7) A. D. N., série U, dossier cité.

## CARTE II

LES TROUBLES EN MORVAN AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

CARTE III

LES TROUBLES FORESTIERS EN MORVAN EN 1848



paiement des droits de place et d'octroi est fortement contesté, comme à Château-Chinon, aux cris de : « A la Révolution ! » (3). A l'époque des moissons, et surtout à celle des récoltes, sur la route de Château-Chinon à Autun, les convois de grains sont arrêtés et des violences se produisent, dont le but avoué est de ne pas laisser monter les prix (5).

Plus permanents sont les mouvements contre les riches : les uns touchent à la question forestière, qu'il s'agisse des incendies de forêts (1840-1843) appartenant à de grands propriétaires ou des troubles de 1848 à propos des droits d'usage (6) ou de la liberté de chasser face aux notables avec référence à 1789 (8) ; les autres visent plus directement les nobles et les châteaux comme en 1850-1851 et rappellent la Révolution de 1793.

On aperçoit, enfin, une gradation dans le caractère révolutionnaire du comportement, qui passe par trois grandes étapes. Entre 1840 et 1848, les révoltes restent « classiques » : les paysans combattent pour leurs droits collectifs ; les violences, même si elles se multiplient, ne sont que la continuation des luttes ancestrales (9). En 1849-1850 les revendications apparaissent plus démocratiques et le droit égalitaire de chasser semble l'une des préoccupations principales (8). C'est en 1850 et surtout en 1851 que le paroxysme est atteint : de véritables « noyaux » révolutionnaires surgissent, bien ancrés sur le territoire ; ce sont les hameaux « rouges » du Morvan : Saulières à Saint-Péreuse, Savault à Ouroux, Planchot à Planchez, les Barats à Arleuf, Bussy à Anost, Le Chézet à Roussillon (10). Dans ces hameaux, fleurissent les thèmes les plus révolutionnaires en 1851 : celui de l'attaque contre les châteaux se répand et se fait jour l'idée d'un nivellement social (11).

Ce mouvement se structure et se radicalise. Un encadrement apparaît qui devient de plus en plus populaire : des pauvres, des journaliers agricoles deviennent leaders de hameaux, comme Jean Brochet à Saulières ou Baroin dit « le Dangereux », maréchal-ferrant à Savault (12). Nous touchons là à la révolte de classe à l'état pur et à l'émergence des couches les plus pauvres de la société morvandelle.

\*  
\*\*

(8) A. D. S. L., série M, 51 M 38 : divers rapports du sous-préfet d'Autun (1850). E. CHOUCARY, *Le braconnier du Morvan. L'affaire Montcharmout*, Autun, L'Indépendant du Morvan, 1930, 304 p.

(9) M. VIGREUX, *Paysans et notables du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'État, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987, pp. 200 à 202, et 245 à 255.

(10) *Idem*, p. 339.

(11) A. D. N., série U, dossier cité.

(12) *Idem*, dossier cité. A. D. S. L., série U, dossier cité.

L'essai d'explication de ces comportements peut d'abord aller dans la direction des structures de ce « pays », au-delà des limites départementales.

Une première interrogation peut être : contre qui s'opèrent ces actions révolutionnaires ? Très nettement, sont visés les grands propriétaires fonciers, tous nobles en Morvan, ou leurs régisseurs et gardes particuliers.

Une grande propriété nobiliaire s'est maintenue ou reconstituée en Morvan central. Il s'agit principalement de grands domaines forestiers dans cette partie très boisée au XIX<sup>e</sup> siècle : 16 700 ha de bois sont aux mains d'une noblesse non résidente, presque uniquement « parisienne », détentrice des bassins de flottage (13). C'est contre elle que sont dirigés les actions et troubles forestiers de 1848 en particulier. De grands noms sont visés : les Béarn (800 ha à Planchez), les Foullon de Doué et les Coussaye (1 500 ha à Arleuf, Corancy et Château-Chinon-Campagne), les Chastellux par l'intermédiaire de leur régisseur (près de 2 900 ha à Anost, Cussy-en-Morvan et Roussillon).

S'ils sont moins attaqués en 1848, les nobles grands propriétaires de domaines agricoles ne sont pas épargnés par les mouvements révolutionnaires de la fin de la Seconde République, qu'ils soient non résidents comme les Choiseul — détenteurs de 2 400 ha sur les communes de Montreuillon, Montigny-en-Morvan, Ouroux et Mhère —, ou habitants permanents comme les Sautereau du Part à Villapourçon (14).

Tous les rapports de préfets et de sous-préfets évoquant les troubles révolutionnaires de ce temps, désignent les nobles grands propriétaires du Morvan central comme les cibles quasiment uniques (15). Et la localisation de ces mouvements est claire : presque tout se passe au centre du « pays », le Nord n'est que peu affecté — si ce n'est par des paysans venus de l'extérieur du Morvan (16) —, aucune manifestation ne se produit dans le Sud où pourtant de très grands propriétaires nobles détiennent la terre morvandelle (17).

Une deuxième interrogation permet d'expliquer l'émergence du

(13) M. VIGREUX, Paris possédait-il le Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle ? *Actes du 52<sup>e</sup> Congrès de l'A. B. S. S.* (1981), Avallon, Vézelay, Château-Chinon, 1982, pp. 47 à 57.

(14) M. VIGREUX, *ouvr. cité*, pp. 168 à 176 et p. 249.

(15) A. D. N., série M, *dossiers cités* : divers rapports du sous-préfet de Château-Chinon et du Préfet de la Nièvre sur les troubles contre les grands propriétaires nobles.

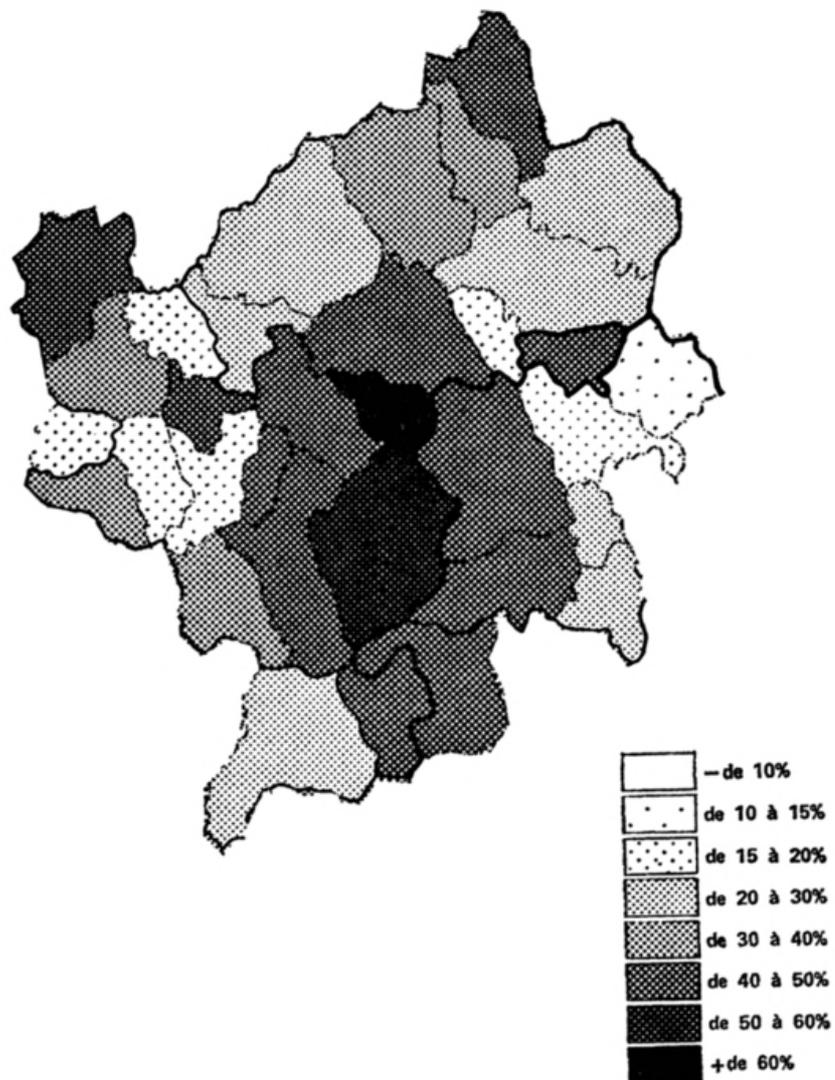
(16) Archives nationales, série BB, Ministère de la Justice, 18, 1462 (affaire de Bazoches, canton de Lormes, Nièvre).

Voir : A. SOBOL, *Les troubles agraires de 1848*, Paris, « 1848 » et les Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, 1948, 43 p.

(17) M. VIGREUX, La préservation des fortunes foncières en Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle, *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1982, n<sup>o</sup> 3, pp. 43 et suiv.

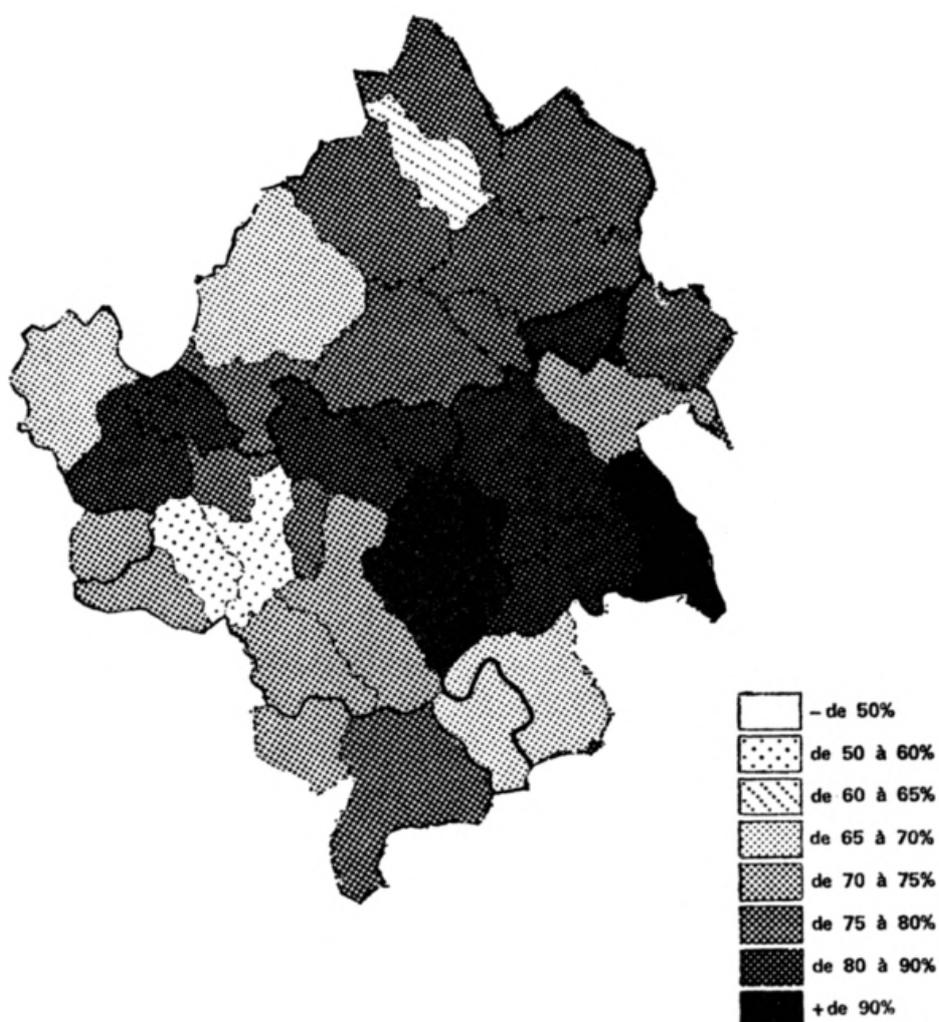
## CARTE IV

## TAUX COMMUNAL DE BOISEMENT DU MORVAN VERS 1840



CARTE V

REPARTITION COMMUNALE DES PETITS EXPLOITANTS (3 à 9 ha) EN FAIRE-VA-LOIR DIRECT EN MORVAN AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE



Morvan central dans ce comportement : qui accomplit ces actions révolutionnaires ? Quels groupes sociaux sont concernés ?

La société morvandelle est dominée par une très nombreuse paysannerie. Le centre du « pays » est véritablement surpeuplé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : des communes comme Arleuf, Anost ou Roussillon ont une densité supérieure à 60 habitants au km<sup>2</sup> — à Anost, elle dépasse 70 ! — (18). Les besoins des populations y sont bien plus grands.

Le Morvan central est aussi la zone où dominent les plus pauvres, soit de tout petits exploitants en faire-valoir direct, détenteurs de moins de 10 ha. A Planchez, à Arleuf, à Anost, à Corancy, à Roussillon, ils représentent plus de 75 % des exploitants (19). Dans la partie occidentale du canton de Château-Chinon, où s'étendent de grands domaines autour des châteaux de Saint-Péreuse, Blismes, Montreuillon ou Montigny-en-Morvan, le monde des journaliers agricoles fournit alors les éléments révolutionnaires et, ce qui peut surprendre, des leaders aux mouvements (20).

Cette émergence de très pauvres au premier plan des manifestations ne peut se comprendre sans tenir compte de leur niveau de vie et de la dureté des crises qui les frappent. Les petits exploitants ont un budget à l'équilibre très précaire, leurs ventes étant réduites (quelquefois un veau par an), leur vie consistant en une lutte constante contre les dépenses (21). A la différence de ceux du Sud du Morvan, qui sont mieux payés, les journaliers agricoles des cantons centraux de Montsauche et de Château-Chinon sont en difficultés permanentes, comme le révèlent les esquisses budgétaires présentées par l'Enquête agricole de 1852, montrant en particulier un nombre annuel assuré de journées voisin de 190 à 200 (22).

En cas de crise, comme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces deux groupes sociaux sont au bord de la ruine et se révoltent. La sous-production céréalière de 1846-1847 a amené les journaliers acheteurs de céréales à attaquer, sur la route d'Autun, les convois de grains aux hameaux de Lorien (Corancy), des Pasquelins (Arleuf) et au bourg de Chissey-en-Morvan (5). Plus grave encore a été la mévente du bois sur les ports de flottage dans l'hiver 1848-1849 car le manque à gagner a touché à la fois le monde des journaliers et celui des petits paysans céréaliers, qui

(18) M. VIGREUX, thèse citée, pp. 40-41.

(19) *Idem*, pp. 94-95.

(20) M. VIGREUX, *Les démocrates-socialistes dans le Haut-Morvan sous la Seconde République (1849-1852)*, Actes du Congrès de l'A. B. S. S. (mai 1978), Nevers, *Société Académique du Nivernais*, 1979, pp. 129 à 138.

(21) M. VIGREUX, thèse citée, pp. 107 à 110.

(22) A. D. N., série M, *Enquêtes décennales agricoles, 1852 à 1912* : Enquête de 1852.

complètent leurs maigres revenus par cette ressource de liquidités à la morte-saison : en 1849-1850, des familles ont été jetées dans la misère et se tournent contre ceux qui ne fournissent plus le travail hivernal, c'est-à-dire les nobles grands propriétaires forestiers (6).

Ces mouvements affectent de grosses collectivités, des hameaux entiers de tout petits paysans et de journaliers. Nous touchons là le caractère particulier du Morvan central lié à son type de peuplement et d'habitat : les révoltes ne touchent pas les bourgs, mais d'énormes hameaux. A Ouroux, trois d'entre eux comptent 200 habitants (Savault, Poirot-Dessus et Montpensy), à Roussillon, Le Chézet abrite 300 personnes et Anost détient le plus gros hameau du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle, celui de Bussy dont la population atteint 420 habitants (22).

Or, le Morvan central n'a pratiquement pas de biens communaux compensateurs et ses hameaux n'ont que peu de propriétés sectionales, ressources collective appréciée des Morvandiaux du Nord (23). Si bien que les populations du centre sont très attachées aux droits collectifs sur les forêts privées, source de conflits anciens. En 1848, l'affrontement ressurgit de manière violente. Ou bien les grands propriétaires nobles tentent de réduire ou de supprimer certains usages forestiers : ainsi, le comte de Béarn à Planchez, du reste suivi par d'autres, cesse de donner aux bûcherons les branches des arbres abattus — ce que la paysannerie appelle « la rame » ou « charbonnette » parce que ces branches sont destinées à faire du charbon de bois (24) —. Une révolte éclate, de même qu'à Arleuf, où les représentants des Foullon de Doué et des Toustain veulent faire payer les paysans s'ils exploitent le bois (25). Ou bien, quand les crises s'abattent sur la paysannerie et quand se produit la Révolution de 1848, les pauvres tentent de reconquérir des droits plus ou moins disparus, tombés en désuétude depuis le XVI<sup>e</sup> siècle à Arleuf ou abandonnés volontairement à Montsauche à la suite du rachat par les Choiseul (26).

A cette lutte pour garder ou tenter de reprendre des droits collectifs s'ajoute une mentalité originale dans ce « pays », celle qui s'est formée dans le cadre particulier des clairières forestières, isolées, cachées. Une vie presque secrète, clandestine, s'y est développée au fil des âges, malgré la police, les gendarmes, les gardes des Eaux et

(23) M. VIGREUX, *thèse citée*, cartes n<sup>os</sup> 43 et 44, pp. 686 et 687.

(24) En 1848, éclate à Arleuf « l'affaire de la charbonnette », selon le sous-préfet de Château-Chinon : A. D. N., série M, Police générale, Révolution de 1848.

(25) *Idem*.

(26) G. Prétat, *Mémoire sur le château de la Tournelle et ses dépendances*, série d'articles publiés dans *Le Journal du Morvan*, juin-juillet 1911, (mémoire rédigé en 1904, à partir de documents recueillis par le curé d'Arleuf en 1848).

A. D. N., série Z, *registre cité*, 17 et 18 mars 1848.

Forêts et les gardes particuliers : fleurissent les prélèvements sur la nature, les divers braconnages, le vol de bois... Ici, tout apparaît comme collectif : chaque habitant pense pouvoir prendre ce qu'il veut dans cette nature, dans ces bois qui ont poussé tout seuls (27). Une mentalité presque libertaire, anarchisante, est née dans le secret des forêts.

Mais elle se double d'une grande solidarité entre les pauvres, comme le montre l'Affaire Montcharmout en 1850 (28) : les paysans ne dénoncent pas le criminel, apportent à manger au braconnier traqué dans les bois, comme l'a très bien vu le sous-préfet d'Autun de l'époque (29).

Cette mentalité se complète par une sorte d'admiration chez les paysans de ce Morvan profond, pour ces chasseurs invétérés, ces braconniers en tout genre, qui traquent le gibier toute l'année, qui savent se cacher, se taire et qui sont très bien préparés à s'opposer aux gardes, à l'Administration des Eaux et Forêts et du Préfet, au pouvoir en général, qui vient des villes. Il s'agit d'une forme de lutte entre paysans-forestiers et citadins : à l'abri des forêts du Morvan, dans la clandestinité permanente, se sont formés des types de révolutionnaires, journaliers-bûcherons, flotteurs de petites rivières, paysans-cabaretiers de hameaux isolés, prêts à s'opposer à tous ceux qui suppriment ou réduisent « leur » liberté dans leurs « activités ». On comprend mieux ainsi que la société secrète « la Marianne » ait pu se développer ici en 1849-1850 (30).

Un esprit révolutionnaire latent est prêt à se traduire par des actes, d'autant plus que dans la mémoire collective de ces populations, la Révolution de 1848 semble être une renaissance ou une résurgence de celle de 1789-1794, en donnant la possibilité de reprendre des droits que le régime monarchique, subi depuis 1815, avait retirés ou amoindris.

\*  
\*\*

La deuxième explication de ces comportements révolutionnaires est à chercher dans le souvenir de l'Ancien Régime et de la Grande Révolution qui reste très vivant ou qui ressurgit dans la mémoire populaire. Cette mémoire est le facteur dynamique en 1848-1851, venant en

(27) « Quand un Morvandiau est dans un bois, il se regarde comme chez lui », écrit A. M. DUPIN dans *Le Morvan*, Paris, Plon, 1853, p. 25 (ouvrage réédité par Guénégaud en 1984).

(28) E. CHOUCARY, *ouvr. cité*.

(29) A. D. S. L., série M, dossier cité. Aujourd'hui, dans la mémoire collective du secteur de Saint-Prix, le souvenir subsiste, dans les familles morvandelles, des aides apportées à celui qui était considéré comme une victime sociale.

(30) M. VIGREUX, *art. cité* du Congrès de l'A. B. S. S. de Nevers (1978).

renfort du programme et de l'organisation du parti « démoc-soc. » et de « La Marianne » (31).

Le souvenir de l'Ancien Régime est très fort. Les petits paysans morvandiaux se souviennent de la dureté de certains seigneurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certaines monographies communales sont bien révélatrices. Celle de Saint-Péreuse (32), sans doute écrite dans des buts différents, évoque le hameau de Saulières (où un noyau révolutionnaire s'est formé en 1849-1851 sous la conduite du journalier Brochet) : le souvenir du comte qui a fait construire le château à l'italienne, propriétaire d'une grande partie du pays, est celui d'un homme d'une férocité impitoyable, souvenir encore gravé dans la mémoire des habitants du XX<sup>e</sup> siècle, *a fortiori* dans celle des paysans du siècle précédent.

Ce souvenir de l'Ancien Régime est, du reste, maintenu, par la présence au XX<sup>e</sup> siècle, dans ce Morvan central, de véritables seigneuries rurales : très peu de changements apparaissent dans les baux ruraux par rapport aux périodes anciennes ; pèsent sur le preneur des charges multiples, corvées, charrois de bois et de matériaux divers, cadeaux, dîme incorporée (33). Le paysan se sent traité comme un tenancier du Moyen-Âge. Pour les Morvandiaux de 1848-1851, l'Ancien Régime est une réalité de leur temps : les paysans s'en considèrent encore comme victimes et ont même peur de le voir se renforcer dans ces secteurs où sont développés les grands domaines à clientèles, à domesticité et à main-d'oeuvre soumises. La dépendance, la soumission, les ventes forcées ou les saisies sont encore très vivantes. Justement, les brochures de l'instituteur Pierre Malardier, largement diffusées, l'ont rappelé aux pauvres. Citant « une commune bourgeoise », le futur député du Morvan écrit :

« Voyons un peu ce qui se passe dans une commune où il y a un riche propriétaire : il possède un parc, un château, de vastes forêts. Il vous tourmente, vous persécute par ses domestiques, ses gardes, ses valets, ses régisseurs : procès, corvées, etc. Vous avez un petit champ, et monseigneur veut arrondir son domaine ; il faut que vous lui vendiez votre champ, et vous lui vendrez, bon gré, mal gré. La chose est facile, la méthode connue. Votre aimable voisin vous suscite un bon procès pour un fossé ou une borne qui n'a jamais existé. Et vous de vous emporter, de jurer ; vous en appelez à la justice, à la bonne foi ; le juge vous fera raison, dites-vous ; vous n'y pensez pas, bonnes gens.

(31) *Idem*. Il faut observer que, dans ce pays attaché à la propriété, le programme « démoc-soc. » se veut très rassurant pour les paysans morvandiaux.

(32) M. M. GROBOST-BONGARD, *Il était une fois Saint-Péreuse*, chez l'auteur, 1986, p. 147 et suiv.

(33) Voir : A. SOBOUL, *Survivances féodales dans la société rurale française au XIX<sup>e</sup> siècle*, A. H. R. F., juillet-septembre 1965.

Ainsi, disais-je, allez au juge, condamné avant d'avoir ouvert la bouche. Portez votre affaire au tribunal de première instance, Monsieur connaît encore juges, avoués, avocats, huissiers, etc. enfoncé le manant ! A la Cour d'appel, en cassation, partout, toujours la même chose : Pot de fer contre Pot de terre...

« S'il y a une pièce de terre à vendre, ce n'est pas pour vous. Si elle vaut 200 F, Monsieur en donne 400, tope ; adjudgé pour lui ; enfoncé le manant ! Si le gros capitaliste n'a pas la manie de s'étendre sur la terre il prête son argent à Jacques, à Paul, à Antoine, à tous ; en sorte qu'il vous couvre une commune de chaînes invisibles, de chaînes dorées qui n'en sont pas moins lourdes ; on vous enlace de mille façons vous ne pouvez plus remuer pieds ni pattes » (34).

Face aux héritiers des seigneurs de l'Ancien Régime, les paysans retrouvent des comportements qui rappellent la première Révolution.

Contre les notables au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la paysannerie morvandelle fait ressurgir 1789. Lors de la « Grande Peur » de l'été 1846, germe dans l'esprit paysan l'idée que les incendiaires — les « metteurs de feu » — sont encouragés et même ravitaillés par les riches propriétaires et par le clergé. En témoignent les ouvrages des deux curés morvandiaux : l'abbé Henry (35) et l'abbé Baudiau (36) montrent que les principaux châteaux du Morvan sont visés ainsi que les propriétaires nobles, « seigneurs » des paysans du Morvan. La « peur » se tourne contre ces tenants de l'Ancien Régime.

Les troubles forestiers de 1848 montrent une hostilité paysanne à l'égard de la noblesse, de même que l'Affaire Montcharmont (1850) souligne l'importance, pour les paysans, de la conquête de 89 qu'est le droit de chasse : ceux-ci s'opposent aux héritiers de l'Ancien Régime qui veulent garder le droit de chasse pour eux seuls et font des tracasseries et procès multiples aux pauvres comme Montcharmont et qui peuvent compléter leur alimentation carnée par le gibier envahisseur et destructeur de leurs terroirs. Ces procès faits aux chasseurs-braconniers sont considérés par les populations morvandelles comme une manifestation, comme un signe du retour à l'Ancien Régime.

Le souvenir de la Révolution le plus affirmé est celui de « 93 », que les révolutionnaires morvandiaux de 1848-1851 ont en mémoire. Ainsi, la taxation du prix de vente des grains est non seulement demandée,

(34) P. MALARDIER, *Le Guide du Peuple dans les élections*, Paris, Bureau de la Propagande Démocratique et Sociale, 1849, pp. 21 et suiv.

(35) V. B. HENRY, *ouvr. cité*.

(36) J. F. BAUDIAU, *ouvr. cité*.

mais exigée des élus, comme en 1793, par les paysans de Château-Chinon, de Corancy et de Chissey-en-Morvan (37).

L'appel à « 93 » est encore plus perceptible, puisqu'affirmé en public. Lors des soulèvements de février 1848, les habitants des hameaux d'Arleuf déclarent se souvenir qu'en 1793 ils ont acquis de la terre par démembrement des domaines appartenant au marquis de la Tournelle, qui avait émigré. Les cris des quarante paysans des Carnés et du Châtelet sont : « Vive Robespierre ! Vive la guillotine ! A mort les Chouans ! A mort les blancs ! ». Un des paysans rappelle que M. de Doué a émigré en 1793 et a servi dans les troupes allemandes : « Quand je pense que tout ce que je vois appartient au brigand qui a servi contre la France, j'enrage ! » (38). Les gardes sont chassés brutalement par les émeutiers et réapparaît l'idée du partage des terres nobles de la Tournelle entre les familles de petits paysans qui en manquent : le but manifeste est de recréer une démocratie de petits propriétaires comme certains y songeaient en 1793.

Depuis 1849, en vue de préparer les élections de mai, circulent en Morvan des chansons qui sont de véritables chants-programmes rappelant la Révolution de 1793 et demandant de faire payer les riches :

« Pauvre ouvrier, tu construis pour ton maître,  
De beaux châteaux, de somptueux palais...  
Tous les impôts des pauvres ouvriers  
Seront payés dans notre république  
Par les riches et les gros banquiers...  
N'écoutez plus cette aristocratie  
Qui convertit vos sueurs en eau ! » (39).

A la fin de 1850 et en 1851, le retour à « 93 » est réclamé pour 1852 par les révolutionnaires du Morvan central. L'échéance de 52 n'est pas présentée par la petite paysannerie comme une victoire légale par les élections, comme le veut une partie de la bourgeoisie château-chinoise par exemple (40) : les leaders des artisans ruraux, des petits paysans, des ouvriers agricoles font, au contraire, appel à la « journée révolutionnaire », comme le montre le chant *La Marianne*, écrite par l'instituteur Antony Duvivier (39) :

« A l'appel des tocsins vibrants,  
Frères, soyons tous à nos rangs,

(37) A. D. N., série M, Police Générale, dossier cité.  
*L'Eduen*, art. cité.

(38) G. PRÉTAT, art. cité.

(39) A. D. N., série U, dossier cité : pièces saisies chez Ligeron, avocat à Montsauche.

(40) A. D. N., série U, dossier cité : interrogatoires 1851-1852.

Ouvrons une rouge journée.  
 Ne cessons que victorieux  
 De toute engeance monarchique  
 Ou mourons pour la République  
 S'il le faut, en cinquante-deux ».

En 1851, les charivaris se multiplient près des maisons ou des châteaux des riches : ainsi, on tire des coups de fusil de nuit sous les fenêtres du régisseur du château de Saulières à Saint-Péreuse (41). Des menaces sont proférées à l'égard des châteaux et des châtelains, qui paieront en 52. Les noyaux révolutionnaires des hameaux prévoient des « sanctions » contre les biens : des destructions partielles de maisons dans un esprit niveleur, comme le fait de « rogner les châteaux à la hauteur de sa maison », selon les dires de François Gaulon, instituteur destitué d'Alligny-en-Morvan (42).

L'idée que la première Révolution n'est pas allée à son terme et que ce terme sera atteint en 1852 perce dans les écrits colportés en Morvan, comme ceux de Malardier : « Ç'aurait été mieux encore si l'on n'eût laissé pas un château sur pied, pas un parc, pas un domaine, pas une grosse terre debout. La Révolution n'alla pas encore assez loin » (43).

Le paroxysme est atteint lorsque les personnes sont aussi visées. L'instauration d'une justice immédiate, sommaire, à l'encontre des châtelains, est présentée par les groupes ultra-révolutionnaires comme une nécessité. Les uns proposent tout simplement soit de prendre la place des nobles à l'intérieur de leur château (44), soit de les juger et de leur faire demander pardon (45).

A la fin de 1851, certains demandent le rétablissement de la Terreur et de la guillotine, comme en 1793. Une chanson, sans titre, saisie chez un révolutionnaire d'Ouroux, en témoigne :

« Rouvrons 93  
 Elle (c'est-à-dire la Révolution) s'accomplira  
 Et on coupera la tête  
 A tous ces coquins-là ! » (41).

La violence de ces thèses, avec appel direct à la Révolution de 93, se développe dans les milieux les plus pauvres, ceux des petits arti-

(41) *Idem.*

(42) *Idem.*

(43) P. MALARDIER, *brochure citée.*

(44) A. D. S. L., série U, Tribunal d'Autun, *dossier cité* : relation de l'épouse de Joseph Fléty, journalier de La Selle-en-Morvan.

(45) A. D. N., série U, *dossier cité* : interrogatoire de Jean Brochet, journalier à Saulières (Saint-Péreuse).

sans et paysans, ouvriers agricoles mal payés et menacés de chômage, qui prennent des positions extrêmes au fur et à mesure que s'approche l'année 1852.

\*  
\*\*

Des comportements révolutionnaires ont ressurgi, sous diverses formes, dans le Morvan central au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier sous la Seconde République. Ils ont été brutalement stoppés, avant le coup d'État du 2 décembre 1851, par les arrestations préventives des leaders, tant la peur du programme et des hommes a été grande chez les notables de la région de Château-Chinon (46).

Ces divers mouvements s'expliquent sans doute par le changement de régime politique et par la conjoncture de crises affectant les secteurs agricole et surtout forestier. Des structures foncières très inégalitaires faisant dominer, numériquement, les petits et les pauvres, à la mentalité de farouche indépendance, sont aussi à invoquer pour comprendre ces phénomènes.

Toutefois, il est indispensable de faire appel aux nombreux souvenirs de la Grande Révolution, conservés dans la mémoire de ces familles de petites gens, souvenirs rappelés par les révolutionnaires eux-mêmes de 1848 à 1851. Cette Révolution du XIX<sup>e</sup> siècle est, en grande partie (47), une « répétition » de celles de 1789 à 1794 : les reproductions de phénomènes voisins (peurs, taxations...), les appels directs à 89 et à 93, l'évolution même de ces comportements dans un sens de plus en plus révolutionnaire et populaire entre 1848 et 1851 sont là pour en témoigner et pour inciter les chercheurs à s'intéresser davantage encore au Morvan de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Marcel VIGREUX.

(46) A la différence de la région de Clamecy, où la révolte a éclaté après le 2 décembre 1851.

(47) La Révolution de 1848 a présenté, toutefois, des aspects nouveaux par rapport à celle de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : par exemple, lors des troubles forestiers du printemps 1848, le sous-commissaire de Château-Chinon, Hiligsberg, propose aux propriétaires de bois et aux populations morvandelles des négociations d'un type tout à fait nouveau : la désignation pour chaque partie de délégués qui se rencontreront pour discuter d'un règlement du litige. cf. M. VIGREUX, *thèse citée*, p. 249.